

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE QUARTIER
CITROËN / BOUCICAUT
DU 10 DECEMBRE 2008**

Ordre du jour :

- Présentation de l'Avancée Verte
- Le parc André Citroën
- Intervention du groupe de travail « tranquillité publique »
- Intervention du groupe de travail « voirie / propreté »

Etaient présents :

Collège des élus :

Grégory CANAL, Adjoint au Maire du 15^{ème} arrondissement chargé des Conseils de quartier Citroën / Boucicaut et Vaugirard / Parc des expositions.

Jean-Baptiste MENGUY, Conseiller de Paris délégué à la vie locale pour les quartiers Citroën / Boucicaut, Vaugirard / Parc des Expositions et Georges Brassens.

Collège des habitants titulaires :

Emilie PARATORE
Monique LEUGE
Cédric LEBREC
Marie-Jeanne GAXIE
Eric FROGER
France GADONNET
Sandra Myriam ZIDANE
Christiane ARROYO
Brigitte DESCHAMPS de PAILLETTE

Collège des associations :

Jean-Jacques ALEX, *Citroën - Cévennes : bien vivre*

Collège des personnalités qualifiées :

Michaël COHEN, représentant de Elisabeth de LAROCHELAMBERT, Directrice de l'Hôpital Européen Georges Pompidou

Raymond LESCOUBE, représentant de Bernard COULON, Directeur de la MJC Brancion

Invités :

Monsieur RAGOT, responsable des services des espaces verts pour le 15^{ème} arrondissement
Lieutenant WALTON, responsable de la police de quartier dans l'arrondissement
Marie TOUBIANA, adjointe au Maire du 15^{ème} chargée des espaces verts et du cadre de vie
Monsieur FREYSSINET, membre du précédent Conseil de quartier

- Introduction de Monsieur CANAL, Adjoint au Maire du 15^{ème} chargé du Conseil de quartier

M. CANAL remercie les participants de s'être déplacés, et indique que le choix tardif de l'ordre du jour s'explique par la volonté d'instaurer le plus possible une véritable démarche de participation. Trois groupes de travail ont en effet été constitués à la suite de la dernière réunion publique du Conseil. Le groupe « cadre de vie » se penche notamment sur l'animation, la culture et les loisirs. Les deux autres groupes sont consacrés aux thèmes « tranquillité publique » et « voirie/propreté ». La mise en place progressive de cette méthode de travail a retardé la définition de l'ordre du jour.

M. CANAL annonce que cet ordre du jour comprend 4 points : la présentation de l'Avancée verte, le parc André Citroën, ainsi que des interventions des groupes « voirie/propreté » et « tranquillité publique ».

M. CANAL précise que toutes les réflexions présentées ce soir sont issues du travail des conseillers de quartier, et que l'ordre du jour est une sélection des thèmes qui ont été le plus évoqués par les conseillers. D'autres sujets comme le Port Autonome de Paris, la Coulée Verte, ou le second conservatoire de musique, seront abordés lors de réunions ultérieures.

- Présentation de l'Avancée verte, projet du précédent Conseil de quartier

M. HUGUES, membre suppléant du présent Conseil de quartier et ancien membre du précédent, et Monsieur FREYSSINET, ancien membre, présentent le projet. Monsieur FREYSSINET rend premièrement hommage à l'ancien Conseil de quartier, qui a porté ce projet, ainsi qu'aux nouveaux conseillers et à Monsieur CANAL, qui l'ont repris et l'ont soutenu.

M. FREYSSINET rappelle l'historique de ce projet financé par le budget du Conseil de quartier. Il s'agissait de réaménager l'espace de 800m² situé au carrefour du quai André Citroën et de la rue Cauchy, face à l'entrée du Parc André Citroën, auparavant occupé par une sculpture de CANAL +. Après consultation des habitants, le Conseil s'est prononcé pour un aménagement paysager de passage, mais ne comportant pas de végétaux, en raison de l'entretien qu'ils requièrent. Deux écoles et un aménageur privé ont été sollicités. Le projet qui a été retenu est celui de l'école TECOMAH (école de la Chambre de Commerce spécialisée dans l'aménagement de ce type d'espaces). Les élèves du BTS ont proposé 28 ébauches du projet. Deux projets ont au final été travaillés plus en profondeur et soumis en avril 2006 au vote du Conseil de quartier.

L'Avancée verte est une représentation de feuille incrustée dans le sol, sur laquelle sont inscrits les noms de lieux prestigieux du 15^{ème}, et dont la tige partait à l'origine de l'entrée du parc. A la demande la Mairie de Paris, la tige partira du passage pour piétons situé à proximité. Un stabilisé, composant le sol, sera aménagé sur une vingtaine de centimètres, et le pavement entourant la feuille sera beige. Des clous composeront la tige à partir du passage pour piétons, jusqu'au parc. Les élèves de TECOMAH sont depuis partis, mais l'école se tient disponible pour donner toutes les précisions qui seraient nécessaires aux services de la voirie.

Un habitant demande à quelle date le projet devrait être achevé. Monsieur CANAL indique que l'appel d'offre a été lancé, et que le projet pourrait être terminé en juin. L'intervenant demande également en quoi l'espace est un lieu de passage. Monsieur FREYSSINET indique que l'espace est plat, qu'il est actuellement constitué de terre et de gravier, qu'il sera réaménagé en dur et qu'il ne sera pas fermé. Il sera donc plus agréable à traverser.

Un habitant rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil de quartier précédent, en février 2008, la date annoncée pour le début des travaux était mars 2008. Il souhaiterait donc savoir quand la mise en œuvre du projet va réellement commencer. Monsieur FREYSSINET répond qu'à la fin de l'année 2007, la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) s'est installée sur l'espace pour des travaux, ce qui a retardé la réalisation de l'Avancée verte. Monsieur CANAL précise que les équipements actuellement présents sur l'espace appartiennent à un autre organisme, mais qu'ils seront enlevés au début de l'année 2009.

Un intervenant s'étonne de ces retards, et demande si la date de fin annoncée, juin 2009, sera respectée, et si la Mairie est prête à s'y engager. Monsieur CANAL confirme que les travaux devraient se terminer à cette date, et précise que la campagne électorale a également contribué à reporter le projet. Monsieur CANAL indique que si la Mairie du 15^{ème} ne souhaitait pas le mener à son terme, elle n'aurait pas encouragé sa reprise par le nouveau Conseil de quartier. Monsieur CANAL estime que la réalisation du projet est plutôt une bonne nouvelle, et est surpris par les doutes émis ensuite à plusieurs reprises par l'intervenant. Monsieur FREYSSINET indique qu'entendre la Mairie annoncer la mise en œuvre du projet suffit aux anciens membres du Conseil.

Un habitant évoque les arbres présents sur le document projeté à l'écran durant la réunion, et demande s'ils sont fictifs ou s'ils seront implantés. Monsieur FREYSSINET indique que les arbres existent sur la photo prise à l'époque. Il souhaiterait par ailleurs que le Conseil de quartier s'empare du sujet des bétonnières qui bordent le fleuve, derrière ces arbres. Un intervenant précise que ces arbres n'existent plus.

M. HUGUES invite Monsieur FREYSSINET à expliquer comment l'Avancée verte a été financée. Celui-ci précise que le Conseil a cumulé cinq années de budget d'investissement, soit environ 40 000 €. Il indique qu'un dossier, comprenant notamment un cahier des clauses particulières, existe, et qu'il peut être consulté par le public. La Mairie du 15^{ème} a par ailleurs accepté de compléter le financement du projet si nécessaire.

Un habitant rappelle que le budget d'un autre quartier, resté sans emploi, devait être joint à celui de Citroën/Boucicaut. Monsieur CANAL indique que le quartier devant participer au financement de l'Avancée verte est le quartier Emeriau Zola, mais qu'il doit financer ses propres projets et que les fonds pour l'Avancée verte seront probablement pris sur l'état spécial de la Mairie du 15^{ème}.

Un intervenant demande si le souterrain sera à cette occasion rénové. Monsieur FREYSSINET répond que ce terrain dépend de la SNCF, de la même manière que les quais de Seine dépendent du Port Autonome de Paris.

Monsieur CANAL indique que les habitants peuvent venir à la Mairie pour avoir des informations précises et techniques sur ces sujets, et que les services de la voirie peuvent être conviés à une prochaine réunion. N'étant pas spécialiste, il ne peut répondre à toutes les questions lui-même, mais organise volontiers une rencontre avec les services de la Ville pour ceux qui le souhaitent.

M. FREYSSINET évoque une question posée par Christine ARROYO, concernant la durée de vie de la peinture utilisée pour les inscriptions de la feuille. Les élèves de TECOMAH avaient suggéré d'employer le procédé INDASCOLOR, qui est anti-dérapant et résistant. Si le lieu est extrêmement fréquenté, des morceaux de mots peuvent toutefois disparaître au bout d'environ 5 ans.

M. CANAL indique qu'au bout de 4 ans de préparation, le sujet doit maintenant être mis en œuvre et ne peut plus faire l'objet de modifications, qui reporteraient encore la date de réalisation.

M. CANAL remercie M. HUGUES et M. FREYSSINET pour leur présentation et leur motivation.

- Le Parc André Citroën : état des lieux et programme de réhabilitation

M. CANAL indique qu'une réunion de concertation sur le Parc André Citroën et son extension aura lieu dans les prochains mois, et que les questions auxquelles il ne pourra être apporté une réponse ce soir y seront portées, de même que la synthèse des réflexions des groupes de travail.

M. ALEX dresse un état des lieux du parc. Inauguré en 1992, il s'étend sur 13 hectares, et comporte 2 500 arbres, 70 000 arbustes, 25 fontaines, 8 serres et un hectare d'eau.

Dans le cadre d'une réhabilitation du parc, il conviendrait notamment de remettre en état les systèmes hydrauliques, qui nécessitent une maintenance soutenue. Les habitants s'étonnent

de la présence de bassins vides et d'eau stagnante, qui posent des problèmes d'hygiène. Certains murets de séparation carrelés sont également en mauvais état.

Les toilettes doivent être restaurées et mieux entretenues, et leur porte ne doit pas rester ouverte, car cela entraîne des pertes de chaleur et d'énergie, ainsi qu'une installation rapide de la saleté. La lumière des cabines reste toujours allumée, les urinoirs ne garantissent pas l'intimité.

L'éclairage doit également être amélioré, surtout à la tombée de la nuit. Un meilleur affichage, d'orientation et pédagogique, pourrait rendre la promenade plus agréable.

Les navires situés devant le parc ne respectent pas les règles d'amarrage. La Directrice du Port Autonome de Paris, personnalité qualifiée de ce Conseil de quartier, pourra certainement aider le Conseil à faire respecter la réglementation.

M. ALEX ajoute qu'en ce qui concerne les propositions d'aménagement, l'installation d'un kiosque à musique, demandée par les habitants, était impossible en raison de la présence des préfabriqués des services des espaces verts. Ceux-ci devant quitter le parc sous peu, il est possible de remettre cette proposition à l'ordre du jour.

M. RAGOT, responsable des services des espaces verts pour le 15^{ème}, confirme qu'un important travail de réhabilitation doit être accompli, surtout en ce qui concerne la partie hydraulique. La rénovation de celle-ci a été inscrite sur plusieurs exercices budgétaires. Les bassins rencontrent notamment d'importants problèmes de fuites.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à une entreprise pour remettre en état la lisière qui ceinture la grande pelouse. Celle-ci n'est plus alimentée en eau, en raison du gâchis qui découle des fuites. Un projet est actuellement élaboré pour être compatible avec l'existant tout en simplifiant le système, ce qui permettra à l'avenir de détecter les fuites. Les différentes parties seront isolées, afin que l'ensemble du système ne soit pas touché à la moindre fuite. Les travaux de la lisière devraient commencer en 2009. Les canaux haut et bas, ainsi que la fontaine du jardin noir, feront l'objet d'une rénovation dans les années qui suivent.

Un habitant indique que selon l'affichage du parc, les travaux de la lisière entourant la grande pelouse devaient être finis pour l'été 2009, ce qui ne semble pas correspondre à ce qu'annonce Monsieur RAGOT. Ce dernier confirme que c'était la date initialement prévue, mais que l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre se heurte à un besoin d'études complémentaires sur la compatibilité des bétons anciens et nouveaux. Les travaux devraient tout de même débiter en 2009.

En ce qui concerne les toilettes, Monsieur RAGOT indique qu'elles sont entretenues par une entreprise privée, qui n'assure pas une permanence mais deux passages par jour en période de forte activité. Des agents municipaux maintiennent également l'état de propreté. Mais les toilettes font l'objet de dégradations délibérées. Des temporisateurs sont en cours d'installation afin que les lumières s'éteignent automatiquement. La porte n'est pas refermée par les utilisateurs, et les systèmes de fermeture automatique sont détériorés par les usagers. Un effort important est fait pour effectuer rapidement les réparations quand une détérioration est constatée.

M. RAGOT indique que l'éclairage est inexistant dans le parc. Il n'a fonctionné que brièvement après l'ouverture du parc. Trois tranches sont prévues dans le programme pluriannuel d'investissement pour le rénover. La première tranche pourrait débiter en 2010.

L'affichage fait l'objet d'une réflexion des services centraux pour l'ensemble des jardins parisiens. Des panneaux retraçant l'historique du parc et comportant des informations pratiques ont déjà été ajoutés à l'entrée du Parc André Citroën. La signalétique de cheminement intérieur va être développée.

M. FROGER demande si la signalétique sera également adaptée aux enfants, et si elle prévoit quelque chose quand les enfants se perdent. Monsieur RAGOT répond qu'il ne sait pas si une partie de la signalétique sera spécifique aux enfants, car celle-ci est encore en train d'être définie. Une réflexion sur l'accessibilité handicapés en termes de signalétique a en revanche déjà commencé. Un audit va avoir lieu dans tous les jardins parisiens, pour réaliser un état

des lieux de leur accessibilité. Ceci concerne également l'accessibilité vis-à-vis des personnes de petite taille.

Mme HALE-SRIKHAMWANG, membre suppléante du collège des habitants, souhaite savoir en quoi consiste le rôle des gardiens du parc, de quelle direction de la Ville ils dépendent, ce qu'ils peuvent faire vis-à-vis de quelqu'un qui pose problème dans le parc, combien ils sont, combien sont présents en même temps dans le parc et sur quel horaire, et s'ils doivent circuler dans le parc ou bien assurer une permanence dans leur local. Elle demande également pourquoi aucun panneau n'indique la direction de leur local quand ils ne peuvent être trouvés dans le parc.

M. RAGOT répond que le gardiennage est effectué par des agents d'accueil et de surveillance qui dépendent de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, donc de la Mairie de Paris. Ils n'ont pas de pouvoir de police, ils ont un pouvoir de verbalisation en ce qui concerne le règlement des parcs et promenades de la Ville. Ils ne peuvent bloquer quelqu'un pour lui demander son identité, ils ont pour rôle de protéger et d'alerter la police ou la Direction de la Prévention et de la Protection, qui a compétence pour traiter ces problèmes. L'équipe d'agents d'accueil et de surveillance du Parc André Citroën travaille aussi sur d'autres espaces verts, mais l'essentiel d'entre eux est en poste fixe dans le parc. Ils travaillent en roulement, aussi l'ensemble des effectifs n'est pas présent tous les jours. Leurs horaires de travail découlent de l'horaire de fermeture, donc il n'y a pas de permanence des agents le matin durant l'été. L'affectation de personnel supplémentaire dépend du Conseil de Paris.

Suite à une question de Monsieur FROGER, Monsieur RAGOT ajoute que les agents de surveillance de la Ville mis à disposition de la préfecture n'interviennent pas dans les jardins.

Une habitante évoque un problème relatif au système d'arrosage, qu'un employé a une fois oublié d'éteindre. Elle se demande si un système empêchant ces incidents peut être adopté.

M. RAGOT indique qu'en ce qui concerne l'arrosage, des systèmes automatiques programmables sont installés autant que possible, ce qui permet notamment d'arroser la nuit. Des réseaux manuels existent encore cependant. L'inondation évoquée par l'intervenante peut avoir pour cause une erreur humaine ou une fuite de la bouche d'arrosage.

M. Abel GUGGENHEIM, ancien président de l'association Vélo 15 et 7, estime que le cheminement actuel dans le parc empêche les usagers de le traverser en ligne droite, leur faisant faire des détours. Des barrières ont même été posées devant un dénivelé où ils ont pris l'habitude de traverser. Un escalier pourrait être installé à cet emplacement, au lieu d'en restreindre l'accès. Monsieur RAGOT précise que cette pente est abrupte, et que la pose d'un escalier romprait la symétrie de la végétalisation en terrasses voulue par le concepteur. Monsieur CANAL rappelle que la conception même du jardin est à la fois plate et intellectualisée, initiatique, ce qui explique ces détours qui ne relèvent pas toujours du bon sens.

- Extension du parc André Citroën

Monsieur RAGOT indique que l'éventualité d'un kiosque à musique s'inscrit dans le cadre de la future extension du parc. Une partie du parc est depuis sa création occupée par des locaux temporaires des services des espaces verts, qui doivent partir durant l'année, ce qui permettra l'extension du parc actuel. Des contraintes sont toutefois à prendre en compte. L'ascenseur d'accès au parking depuis la rue Leblanc devra être maintenu. Les services de la Ville sont actuellement en discussion avec les concepteurs du parc, qui ont un droit de regard, pour connaître leurs souhaits d'aménagement sur cette parcelle.

Une réunion de concertation a eu lieu en juin à la Mairie du 15^{ème}. Les habitants ont exprimé un certain nombre de souhaits qui sont à l'étude, notamment l'installation d'un kiosque à musique, de jeux intergénérationnel, ou encore d'une buvette. Les services et les concepteurs devront déterminer si tout peut prendre place sur cette parcelle, qui doit avant tout accueillir des espaces verts. Une nouvelle réunion de concertation aura lieu au début de l'année 2009. La date de fin d'aménagement envisagée est 2011.

M. CANAL précise que le Conseil de quartier fera part de ses propositions lors de cette réunion, notamment en ce qui concerne l'extension des horaires d'ouverture.

Mme Ghislène FONLLADOSA, adjointe au Maire du 15^{ème} chargée de la culture, du patrimoine et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, indique qu'elle a défendu le projet de kiosque à musique, souhaité par les habitants, devant le Conseil d'arrondissement et chaque fois qu'elle le pouvait. Il lui semble toutefois que le projet ne rentre pas dans la conception de l'architecte du parc, aussi elle s'inquiète pour sa réalisation. Elle a également discuté avec le Port Autonome de Paris, et a proposé un aménagement de l'espace situé entre le parc et la Seine. Cet endroit pourrait accueillir un kiosque à musique, ou un lieu dédié à la danse. De plus, l'implantation du kiosque dans l'extension du parc André Citroën peut poser des problèmes de nuisances vis-à-vis de l'Hôpital Européen Georges Pompidou.

Mme FONLLADOSA indique également que le kiosque à musique du parc Brassens accueille environ 20% des animations culturelles d'été de tout Paris. L'équipement est très apprécié par les habitants. Elle souhaite donc que la réflexion sur l'installation d'un kiosque dans le quartier Citroën soit poursuivie.

Une habitante, représentant une association de 110 locataires, est réticente à l'idée d'un kiosque à musique. Le manège installé récemment est déjà source de nuisances, de même que l'espace Cévennes. Le placement de cet éventuel kiosque devra donc être étudié pour ne pas gêner les riverains.

Monsieur GUGGENHEIM pense qu'un accès vers l'Hôpital Pompidou devrait être créé. L'allée longeant actuellement la lisière d'eau pourrait être prolongée vers l'Hôpital. Monsieur RAGOT indique que cette suggestion, déjà formulée lors de la précédente réunion de concertation, a été prise en compte.

Mme ARROYO rappelle la suggestion d'installation d'un mini-golf, faite lors de la précédente réunion de concertation. Monsieur RAGOT indique que cette idée est actuellement étudiée par les paysagistes. Madame TOUBIANA ajoute qu'une table d'échecs est aussi à l'étude.

Mme ARROYO demande aussi si les serres seront rénovées, si elles peuvent être utilisées pour le quartier, et à quel coût.

M. CANAL rappelle également l'idée d'un jardin pédagogique, éventuellement thématique, qui avait été suggérée lors de la concertation.

M. RAGOT indique que la grande serre est louée à des organismes privés qui y organisent des manifestations, au tarif de 10 000 € par jour environ. C'est toutefois une serre municipale qui peut être utilisée par la Mairie du 15^{ème}. Le système de régulation de la chaleur ne permet toutefois d'avoir qu'une différence de température de 10° avec l'extérieur. Le planning d'occupation est géré par la direction des espaces verts.

- Le manège du jardin blanc

Mme PARATORE demande si le manège, installé il y a deux mois dans le jardin blanc et immédiatement dégradé, pourrait être intégré dans le parc André Citroën. Il serait mieux protégé des dégradations et générerait moins de nuisances sonores.

M. RAGOT indique que l'installation du manège dans l'extension du parc est envisagée, mais que tous les équipements proposés ne pourront y prendre place et qu'il faudra faire des choix. L'exploitant du manège y est favorable.

Michaël COHEN, représentant de Elisabeth de LAROCHELAMBERT, Directrice de l'Hôpital Européen Georges Pompidou, estime que l'Hôpital devra être consulté avant l'implantation de nouveaux équipements, qui pourraient nuire au calme requis pour les patients, dans l'extension du parc.

Une habitante souhaite savoir jusqu'à quelle heure le manège fonctionnera. Monsieur RAGOT répond que le manège débutera bientôt son activité, qu'étant en espace ouvert il n'est pas soumis à des horaires de fermeture de jardin, mais qu'il respectera les contraintes de

tranquillité publique. Le manège étant destiné aux petits enfants, il ne devrait pas fonctionner jusqu'à une heure tardive.

Une habitante indique qu'il sera occupé par les jeunes le soir, ce qui amènera du bruit. Mme PARATORE précise que la cabane du manège a été victime de dégradations dès son installation.

M. Hubert MARTINEZ, adjoint au Maire du 15^{ème} chargé de la tranquillité publique, précise qu'il avait confié à l'exploitant ses inquiétudes vis-à-vis de la pérennité du manège, s'il n'était pas protégé par un grillage. Les habitants interrogés lors d'une visite sur site avec l'exploitant avaient également exprimé cette inquiétude, en raison de la présence de bandes le soir dans le quartier. Les services des parcs et jardins avaient quant à eux considéré que si les jeux pour enfants déjà présents sur le site ne subissaient pas de dégradation, il devrait en être de même pour le manège.

M. MARTINEZ estime également que l'exploitant est très raisonnable, et qu'il suivra les recommandations faites en termes d'horaires.

M. CANAL indique qu'il serait souhaitable que le manège soit déplacé conformément au souhait du Conseil de quartier, ou tout du moins adapté à son environnement actuel.

Mme GAXIE regrette que l'installation d'un manège se heurte à tant de problèmes. Ce type d'installations existe, avec un théâtre de marionnettes, dans de nombreux parcs de la Ville comme par exemple le Champ de Mars ou le jardin du Luxembourg et sont très appréciés des enfants.

- Le ballon du parc Citroën

Mme BELMONT, membre suppléante du collège des habitants, souhaite savoir si le ballon est pérenne. Elle rappelle qu'il s'agit d'une concession privée sous contrat de 5 ans renouvelable. L'exploitant paie une redevance. Le ballon accueille 30 000 visiteurs par an, qui paient 5 à 10 € en semaine, plus le week-end. Des régimes de gratuité existent, notamment pour les centres de loisir et les établissements scolaires, soit 7600 enfants pour l'année scolaire 2006/2007. Par ailleurs, le ballon change de couleur pour apporter des indications sur la qualité de l'air.

M. FREYSSINET demande à Mme BELMONT si la société dont le nom est inscrit sur l'enveloppe du ballon paie une redevance à l'exploitant du ballon. Cette dernière indique ne pas savoir.

M. RAGOT précise que les noms présents sur le ballon sont ceux d'*Airparif*, partenaire pour la mesure de la qualité de l'air, et de la Banque Populaire, qui a financé le projet.

- Projets du groupe de travail « cadre de vie »

Mme GAXIE indique que le groupe de travail cadre de vie souhaite proposer l'organisation de séances de cinéma en plein air, semblables à celles du Parc de la Villette. Elles se dérouleraient l'été dans le parc André Citroën. L'expérience pourrait être menée un week-end par mois, le vendredi et le samedi soir.

Il faudrait dans un premier temps demander des renseignements aux services de la Ville et aux responsables du Parc de la Villette, qui disposent d'une expérience sur le sujet. Il faut notamment tenir compte des questions relatives à la sécurité, au nettoyage, et aux horaires.

M. RAGOT précise que le Parc de la Villette dépend de l'Etat et non de la Ville, aussi il ne dispose pas d'informations sur le sujet. En revanche, des séances de cinéma en plein air ont été organisées dans le Parc André Citroën à l'occasion du festival Paris Quartiers d'Été, à un rythme moyen de deux séances par été. Cela représente une logistique lourde : écran gonflable avec lest d'eau, ballon éclairant pour faciliter la sortie du public... L'écran était positionné en limite de grande pelouse, et le public prenait place sur l'esplanade entre les jets d'eau et la grande pelouse.

La projection doit avoir lieu à une heure tardive pour des raisons de visibilité, aussi les séances se terminent souvent à 1h du matin. Les services des espaces verts trouvent des

agents volontaires pour fermer le Parc, et remplissent le lest d'eau, mais le reste de la mise en oeuvre est pris en charge par l'organisateur, Paris Quartier d'Été, qui dispose d'une logistique à cet effet.

Mme GAXIE estime que les services des espaces verts peuvent interroger l'Etat pour obtenir des informations sur les projections de La Villette. Monsieur CANAL indique que le Conseil de quartier pourra lui-même s'adresser aux organisateurs de La Villette.

Un habitant, résidant près du parc, craint que le manège et les éventuelles séances de cinéma en plein air, qui se dérouleront la nuit, soient des sources importantes de nuisances sonores. Des concerts ont parfois lieu sur l'espace situé entre les grandes grilles du Parc et la Seine, et empêchent les riverains de dormir. L'intervenant n'est donc pas favorable à une fréquence importante d'événements.

Un autre habitant estime que si tout événement est refusé dès qu'il génère du bruit, il ne faudra pas s'étonner ensuite que les jeunes manquent d'activités.

M. CANAL précise que le projet de cinéma en plein air correspondrait à des séances ponctuelles, peu nombreuses. Il s'agirait au maximum d'un week-end par mois, le vendredi et le samedi soir, de juin à septembre. Monsieur CANAL invite le public à contacter le Conseil de quartier pour en discuter.

Mme FONLLADOSA indique qu'il y a quelques années, *Paris Quartiers d'Été* organisait des concerts au parc Citroën, ce qui n'est plus le cas. Ils en organisent parfois au parc Brassens, mais de moindre ampleur. Paris Quartier d'Été devrait être sollicité pour remettre en place les concerts du Parc André Citroën.

Mme ARROYO indique que le Conseil de quartier souhaite également qu'une statue de grande taille, en hommage à André Citroën, soit installée à l'entrée du Parc côté Balard. Cela pourrait être une statue figurative d'André Citroën, ou d'une voiture qu'il a conçue. Un sponsoring pourrait être recherché, par exemple auprès des Amis de Citroën.

Mme FONLLADOSA indique que tout projet doit être soumis à la Commission d'Art dans la Ville, qui dépend de la Ville de Paris et du Ministère de la Culture. Cette commission a cependant refusé tous les projets proposés par la Mairie du 15^{ème}.

Une habitante s'étonne du fait que le groupe « cadre de vie », en pleine période hivernale, ne s'intéresse pas aux problèmes des sans domicile fixe.

M. CANAL répond que ce sujet a été envisagé par le Conseil de quartier, mais que ce dernier a considéré que le sujet était suffisamment important pour ne pas le prendre à la légère, les conseillers ayant eu peu de temps pour préparer la réunion. Le Conseil avait cependant invité ce soir Mme Sylvie CEYRAC, l'adjointe au Maire du 15^{ème} chargée de la solidarité, de la famille, de la lutte contre l'exclusion et des personnes en situation de handicap, mais celle-ci est actuellement en réunion à la Mairie sur le même thème. Mme GAXIE précise qu'il a également été envisagé d'aborder le sujet des jeunes (animations, soutien scolaire...), mais ce sont des sujets trop importants pour les aborder rapidement.

M. MARTINEZ indique qu'en ce qui concerne les SDF, chacun est conscient, quelle que soit sa sensibilité, qu'il s'agit d'un problème social grave. Les pouvoirs municipaux, du 15^{ème} comme de la Mairie centrale, les associations, et Mme CEYRAC, ont conscience qu'il faut faire le maximum. Le Commissariat Central est très mobilisé, plusieurs véhicules vont tous les jours auprès des SDF qu'on leur signale. Le Commissariat ne peut cependant pas emmener les SDF de force quand ils ne le souhaitent pas.

Monsieur MARTINEZ précise que Mme CEYRAC lui a demandé d'informer les participants de la réunion de ce soir qu'elle se tient disponible pour répondre à toute question sur le sujet.

M. CANAL remercie M. RAGOT pour son importante participation de ce soir. Il indique également que le Conseil de quartier continuera d'avancer sur le thème de la statue, qui n'a pas suscité de réaction particulière pour le moment.

- Intervention du groupe de travail « tranquillité publique ».

Mme LEUGE estime que si parfois des habitants se regroupent, le plus souvent ils se sentent seuls face à certains problèmes de sécurité, d'environnement, ou sociaux. Le projet du groupe de travail est de proposer aux habitants, par résidence ou par groupe d'immeubles, de se regrouper et de choisir une personne qui servirait de relais avec les services municipaux, sociaux, et les forces de police. Cela permettrait des échanges, un travail de prévention et une réactivité accrue quand un problème est détecté.

Le groupe de travail cherche actuellement des pistes, des interlocuteurs identifiés de chaque côté, et souhaite connaître l'opinion des habitants sur ce projet.

Deux intervenantes, éducatrices spécialisées du service de Prévention Spécialisée de la JCLT (Jeunesse Culture Loisirs et Technique) dans le 15^{ème}, souhaitent rebondir sur la question des interlocuteurs. Ils appartiennent à une équipe de quatre éducateurs de rue, qui interviennent de la place de Balard à Beaugrenelle, plus particulièrement cette année entre Balard et la rue des Quatre Frères Peignot. Ils connaissent les jeunes, mais n'ont pas été sollicités jusqu'ici et tenaient à se présenter.

M. CANAL répond que le groupe de travail tranquillité publique prend contact avec le plus d'interlocuteurs possibles, et s'adressera donc également à la JCLT, mais que le projet en est encore à l'état d'ébauche.

M. MARTINEZ indique que la prévention est évidemment liée à la sécurité. La Mairie a connaissance de l'existence de cet organisme de prévention, mais le Maire s'étonne de ne pas avoir été contacté par son directeur. Il est très important pour lui d'être en contact avec le tissu associatif et préventif, mais il reçoit des dizaines de demandes de rendez-vous par jour, qu'il redirige en partie vers ses adjoints, et ne peut pas aller au devant de tout le monde.

Un intervenant estime que ce défaut de communication est à imputer à la mairie comme à la JCLT.

M. CANAL confirme que le groupe de travail a pris connaissance de l'existence de l'organisme, et invite le Lieutenant WALTON à faire un état des lieux de la tranquillité publique dans le quartier.

Le Lieutenant WALTON indique qu'il est responsable de la Brigade de Police de Quartier du 15^{ème} arrondissement. Ce sont des effectifs en tenue, qui effectuent des patrouilles à pied, à vélo ou en véhicule. Le quartier Citroën est calme sur le plan de la délinquance. Il souffre en revanche des nuisances causées par les regroupements de jeunes, en bas des immeubles ou dans des espaces comme la fontaine Modigliani ou le jardin blanc. Il invite les habitants à solliciter le Commissariat dès que c'est nécessaire, au 01.53.68.81.00, ou par courrier au 250 rue de Vaugirard. La Préfecture de Police a également mis sur son site Internet des liens vers tous les commissariats d'arrondissement. La police de quartier est basée au 34 de la rue Balard.

Une habitante demande des informations sur la réintégration de l'antenne de police sur son site rue Linois, une fois les travaux de Beaugrenelle terminés. Il avait été prévu d'augmenter les effectifs pour que certains restent rue Balard, tandis que d'autres retourneront rue Linois.

Le Lieutenant WALTON indique que le site de Balard sera maintenu et qu'un poste de police sera réinstallé à Beaugrenelle, mais il n'a pas encore été décidé si ce sera l'ensemble de la brigade ou juste une unité de police de quartier, où les habitants pourront déposer plainte.

Une intervenante évoque deux anecdotes de comportements policiers peu respectueux, répondant ironiquement à une remarque sur un véhicule mal stationné, et se moquant de touristes en vélo arrêtés pour manquement au code de la route. Monsieur CANAL estime que ce sont en effet des anecdotes et qu'il serait dommage que cela crée une fausse impression.

Un habitant, auxiliaire de justice en Seine-Saint-Denis à Bobigny, indique que des relations privilégiées y ont été tissées avec les forces de police et les associations travaillant auprès des jeunes. L'intervenant se propose de servir d'intermédiaire auprès de la Seine-Saint-Denis pour transposer ce fonctionnement dans le 15^{ème} arrondissement.

Il rejoint aussi le point de vue énoncé plus tôt, selon lequel un minimum de tolérance face au bruit est nécessaire si l'on veut éviter que la jeunesse manque d'activités et soit tentée par la délinquance. Il regrette qu'aucune aire dédiée à la jeunesse, comme une surface de roller, n'ait été évoquée en ce qui concerne l'extension du Parc André Citroën. Il est également très difficile pour les jeunes de prendre part aux activités existantes, comme le club de rugby.

M. CANAL indique, sous réserve de l'avis de ses collègues conseillers de quartier, que le sentiment de l'intervenant est partagé par le groupe de travail, et que tout échange d'informations est bienvenu.

Philippe RAIMBAULT, du conseil syndical du 154 rue de Lourmel, souhaite savoir où en est la mise en place de la vidéosurveillance dans l'arrondissement, et recommande de consacrer une plus grande partie de l'ordre du jour à la sécurité. Monsieur CANAL répond que les résultats des travaux du groupe de travail tranquillité publique en ce qui concerne la vigilance citoyenne feront l'objet d'un ordre du jour.

M. MARTINEZ encourage les habitants à systématiquement déposer plainte et à écrire un courrier au Maire du 15^{ème} dès qu'ils sont confrontés à un problème de sécurité.

Chaque mois, une réunion de coordination a lieu entre les policiers, la Mairie du 15^{ème}, la Direction de la Prévention et de la Protection de la Ville de Paris, des représentants de groupes de sécurité de plusieurs bailleurs sociaux. Des priorités sont alors définies, la police et les inspecteurs de la Ville de Paris sont ensuite sollicités.

D'autres réunions sont également organisées au niveau central par la Ville de Paris.

Un habitant témoigne que les services de la Brigade Anti-Criminelle interviennent très rapidement lorsqu'ils sont appelés. Il indique aussi que certaines voies piétonnes sont utilisées par les commerces pour le stationnement des véhicules en semaine, et qu'aucune verbalisation n'a lieu. Il signale également que l'héliport de Paris effectue des décollages à toute heure, sans respect des procédures d'approche.

M. CANAL répond que Dominique BUSSEREAU, secrétaire d'Etat chargé des transports, s'est engagé à ce que soient supprimés les vols commerciaux de l'héliport, soit 80 % du trafic. La fermeture totale de l'héliport est cependant souhaitée, le trafic pouvant éventuellement être réparti sur d'autres héliports, comme celui du Bourget.

- Intervention du groupe de travail « propreté voirie ».

Mme PARATORE informe qu'un programme de renouvellement des sanisettes va bientôt débuter. Les anciennes sanisettes seront remplacées par de nouveaux modèles, et de nouveaux emplacements vont également être aménagés. Le modèle de sanisettes qui sera installé est accessible aux personnes à mobilité réduite, et est doté d'un réservoir de récupération d'eau de pluie pour le nettoyage du plancher, d'un détecteur de présence pour l'éclairage, d'un robinet à détecteur.

Deux emplacements nouveaux sont proposés, à l'angle Cauchy/Citroën, ainsi qu'au 185 quai Citroën. Le programme devrait commencer début 2009.

Mme GADONNET indique que le groupe de travail se penche actuellement sur la circulation des piétons. Il demande notamment à ce que le ramassage des feuilles durant l'automne soit plus fréquent. Par ailleurs, les différentes parties composant les grilles d'arbres sont rarement au même niveau, ce qui peut faire trébucher les passants. Ces grilles d'arbres servent également de cendriers. Le groupe de travail demande donc aux services de la voirie de réhabiliter l'ensemble des grilles d'arbres.

M. HUGUES estime également, comme il l'a indiqué au Maire dans une lettre, que les grilles d'arbres sont négligées, souvent en travaux, sales et dangereuses pour les piétons. Il invite les services de la voirie et des espaces verts à mieux se coordonner.

M. CANAL indique que la Ville va progressivement remplacer les grilles d'arbres par des dalles de protection qui laissent pénétrer l'eau.

Mme GADONNET évoque également la modification de la circulation dans les rues Leblanc et Florian Delbarre. Un tract sera distribué dans les boîtes aux lettres pour prévenir les habitants du quartier de ces changements. Monsieur CANAL rend hommage à Monsieur Abel GUGGENHEIM, qui a porté le projet les années précédentes. Ce dernier précise que la rue Florian Delbarre est maintenant à double sens pour tous les utilisateurs, et qu'une voie à contre sens a été mise en place dans la rue Leblanc pour les bus, les vélos, les taxis et les ambulances. Il est important d'informer les habitants de la création du double sens rue Delbarre, car les automobilistes continuent d'emprunter la rue Leblanc, qui devait être déchargée d'une partie du trafic par cette modification.

Philippe RAIMBAULT, du conseil syndical du 154, rue de Lourmel, indique que le trottoir situé devant leur immeuble est parsemé de bosses dangereuses pour les piétons. Il signale également la présence de nombreux vélos, très gênants, sur les trottoirs de l'avenue Félix Faure.

M. CANAL met fin à la réunion, en invitant les différents intervenants de la soirée à donner leurs coordonnées au Conseil de quartier. Il indique par ailleurs au public qu'il peut contacter le Conseil de quartier, pour lui faire part de suggestions ou d'impressions, par le biais de l'adresse mail suivante : cqcitroënboucicaut@gmail.com.